

Le conflit entre les paradigmes divergents du développement durable et d'une mondialisation effrénée est maintenant plus aigu que jamais. Il faut le résoudre dès que possible. L'avenir de l'humanité – et de la Terre – en dépend.

D'une part, il est de plus en plus généralement admis que la crise environnementale s'exacerbe, en se manifestant par des préoccupations toujours plus fébriles au sujet de problèmes tels que les changements climatiques, l'appauvrissement des ressources énergétiques, le déboisement et la perte de biodiversité. Et, d'autre part, on persiste à favoriser les facteurs à l'origine de la crise – croissance déréglementée, forces du marché incontrôlées et "compétitivité" accrue – qui accélèrent tant l'utilisation des ressources que la pollution.

En 1992 à Rio, le Sommet de la Terre a lancé le paradigme du développement durable avec ses trois composantes de durabilité environnementale, économique et sociale. Le paradigme tient compte non seulement des nombreuses facettes de la crise de l'environnement, mais aussi de la manière dont elle s'inscrit dans les systèmes économiques et sociaux. Il comprend aussi qu'une solution réaliste et à long terme doit régler simultanément et de façon intégrée les crises de l'environnement et du développement.

Deux principes sous-tendent le « développement durable ». Le principe de précaution nous demande d'agir de toute urgence lorsqu'un dommage écologique sérieux risque de se produire, même si tous les faits ne sont pas totalement connus. Et le principe de la « responsabilité commune mais différenciée » reconnaît que le Nord est le principal responsable de la crise – historiquement d'ailleurs il l'a toujours été – et qu'il possède plus de ressources pour la résoudre et que cela lui incombe davantage. Il faut ainsi que le Sud joue son rôle – mais il doit bénéficier de ressources financières et d'un transfert de technologie et il ne devrait pas avoir à supporter une part injuste du fardeau de l'ajustement mondial.

Les objectifs de développement, l'éradication de la pauvreté et la satisfaction des besoins humains devraient venir en tête des priorités : les préoccupations environnementales devraient y être intégrées (et ne pas les entraver). Le développement durable devrait faire appel à des pratiques écologiques susceptibles de répondre aux besoins des générations futures, de changer équitablement les schémas de production et de consommation de façon que les ressources qui sont maintenant gaspillées soient conservées et redistribuées pour répondre aux besoins de tous, aujourd'hui et demain.

A l'inverse, le paradigme des forces débridées du marché – qui caractérise le type de mondialisation actuel – prône une vaste extension des droits et de « libertés » des grandes sociétés dominant le marché : l'intervention de l'Etat devrait être minime. Tout en reconnaissant l'existence de conséquences environnementales et sociales indirectes, il conviendrait d'y faire face par le biais des instruments du marché plutôt que par la réglementation et par des œuvres caritatives et des « filets de sécurité sociale » plutôt que par une révision du paradigme économique fondamental.

Avec l'ascendant exercé par ce paradigme, notamment à la suite de la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, les valeurs et les principes du développement sont passés au deuxième plan dans les relations internationales. Ils ont fait place à une philosophie sociale darwinienne « Chacun - individu, société ou pays - pour soi ».

Dans cette loi de la jungle sociale, les individus et les sociétés ont le droit de revendiquer la liberté de rechercher avantages et bénéfices et d'avoir accès aux marchés et aux ressources des autres pays partout dans le monde pour exercer leur droit au profit. Les partisans de cette approche veulent un système de marché libre dans lequel ceux qui sont forts et « efficaces » sont récompensés et ceux qui sont faibles ou inefficaces sont malheureusement perdants. Il est possible de prôner

conflit entre paradigmes

par Martin Khor

la fourniture d'une aide et même de l'augmenter pour compenser les inégalités flagrantes, mais il est impossible de toucher aux principes et aux pratiques du marché.

Ces deux paradigmes se sont radicalement opposés dans les affaires internationales. Celui du partenariat et de la coopération est représenté par la série de conférences mondiales des Nations Unies, qui ont tenté d'étudier et de résoudre dans un cadre consensuel les problèmes relatifs à l'environnement, aux femmes, au développement social, à l'habitat et à l'alimentation. Il a été reconnu que, laissé à lui-même, le marché ferait davantage partie du problème que de la solution et que les gouvernements – tant individuellement que collectivement – doivent le modérer par des priorités et des programmes sociaux et environnementaux.

A l'inverse, le paradigme du marché libre est représenté par les institutions de Bretton Woods – qui ont persisté à promouvoir des réformes dans les pays en développement en se fondant sur un concept étroit de stabilité macroéconomique, de privatisation et de libéralisation – et par l'OMC. Au début, cette dernière a été critiquée pour être trop orientée vers le « marché libre » : elle associe en fait libéralisation et protectionnisme.

Les pays développés, qui, dans l'ensemble, dominent encore l'OMC, utilisent ces deux concepts pour ouvrir les marchés des pays en développement et pour protéger leur propre chasse gardée. Ainsi, le Nord insiste sur la libéralisation des flux de marchandises, d'investissements et de capitaux, mais il résiste aux demandes de libéralisation des flux de main-d'œuvre et de technologie présentées par le Sud. L'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) est anti-compétitif, est conçu pour accroître le monopole des grandes sociétés et entrave les échanges de technologies.

Même dans le domaine fondamental du commerce des marchandises, il y a deux poids deux mesures. Les pays développés font monter la pression pour obtenir la libre circulation des produits manufacturés (pour lesquels ils possèdent un avantage, sauf dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme les textiles), mais ils insistent pour protéger leur agriculture non compétitive. Dans les négociations de Doha qui en sont au point mort, ceux qui subventionnent le plus l'agriculture veulent maintenir leur soutien interne (même s'ils passent d'un type de subvention à un autre, prétendant ainsi que les subventions ne constituent pas vraiment une « distorsion des échanges »), mais certains d'entre eux font pression sur les pays en développement pour qu'ils s'ouvrent à la concurrence des importations agricoles,



© AFP/Gallo Images

tout en s'opposant à leurs tentatives de défendre leur propre sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de leurs petits cultivateurs.

Il y a également conflit de paradigmes et de principes entre l'ADPIC et la Convention sur la diversité biologique (CDB) quant à la façon dont ces deux instruments traitent la propriété intellectuelle, les ressources biologiques et les savoirs autochtones. Les objectifs de la CDB ont trait notamment à la conservation de la biodiversité, à la protection des connaissances traditionnelles et aux droits des communautés locales : accès et partage des avantages en sont les aspects essentiels. L'ADPIC est un traité commercial facilitant la mise en oeuvre d'un modèle particulier de propriété intellectuelle qui favorise des droits monopolistiques privés dont devraient largement bénéficier les sociétés transnationales.

Alors que la CDB se fonde sur le principe de la souveraineté nationale sur les ressources génétiques, l'ADPIC confère aux étrangers le droit au « traitement national » et leur facilite la prise de brevets dans les pays en développement. Il y a conflit entre la pression exercée par l'ADPIC sur les droits privés et exclusifs des détenteurs individuels de brevets et la reconnaissance de la contribution et de la nature des savoirs des communautés et les droits de ceux qui en étaient les détenteurs traditionnels.

Il existe également des différences entre les deux accords dans le traitement qu'ils réservent aux innovateurs utilisant la technologie moderne et les connaissances traditionnelles. Mais, plus important encore, il y a nettement contradiction entre le système du droit des Etats et des communautés locales au consentement préalable en connaissance de cause et au partage des avantages défini dans la CDB et le droit d'obtenir des brevets unilatéralement, sans nécessité d'un consentement préalable en connaissance de cause et de dispositions concernant le partage des avantages, conféré aux sociétés privées et aux chercheurs par l'ADPIC.

Cette tension entre l'ADPIC et la CDB a fait l'objet de débats intenses et de négociations dans ces deux enceintes. Il faut impérativement résoudre le conflit sur la base des principes du développement durable.

Le paradigme des « forces du marché libre » a prévalu pendant des années et continue à le faire. Mais, d'après certains signes positifs, celui du développement durable semblerait se renforcer. Après avoir atteint son apogée au Sommet de Rio en 1992, l'environnement a perdu sa place prioritaire auprès des dirigeants politiques en raison des pressions de la concurrence dans un monde qui se libéralise. Mais les manifestations des changements climatiques et de leurs effets dévastateurs,

l'appauvrissement net continu des ressources pétrolières et la nécessité de trouver d'autres sources d'énergie plus propre ont de nouveau fait prendre conscience de son importance. L'environnement devrait donc bientôt retrouver une place au choix dans l'agenda politique, en rivalisant avec la mondialisation.

Bien que beaucoup de pays en développement restent confrontés à une pauvreté et à des inégalités persistantes, une percée a pu être réalisée – grâce surtout aux campagnes menées à la base – avec l'annulation et l'allègement de la dette : vingt pays sont concernés dans un premier temps et vingt autres pourraient l'être. Plusieurs pays développés manifestent un regain d'intérêt pour l'aide, essentiellement dans le contexte des Objectifs de développement pour le Millénaire.

De nombreux pays en développement ont de plus en plus conscience que les forces du marché débridées et la libéralisation rapide ne fonctionnent pas – et recherchant des politiques de remplacement favorables au développement durable. Les pays en développement dans leur ensemble – dans le cadre du Groupe des 77 et la Chine – demandent que leur droit à un « espace politique » soit respecté par les pays développés. Par ailleurs, l'opinion publique est aussi plus consciente que les subventions des pays développés à l'agriculture font du tort au monde en développement. La pression en faveur d'une réforme s'intensifie. Les pays développés résistent encore, mais la clameur publique portera peut-être finalement des fruits.

Les groupements de citoyens qui représentent d'autres approches possibles et défendent des causes sociales et environnementales sont devenus plus efficaces. L'accroissement des contacts et de la collaboration entre des groupements du Nord et du Sud a été particulièrement utile grâce à des échanges enrichissants sur des questions telles que l'environnement, le développement, les droits humains, les droits des femmes et les problèmes sociaux et culturels. L'émergence de la société civile – qui défend d'autres points de vue dans les enceintes internationales et auprès des institutions internationales – peut aider à surveiller le processus de mondialisation et à le façonner, donnant ainsi de l'espoir pour la promotion du développement durable. Les milliers de mouvements et de groupements de simples citoyens qui prennent des initiatives afin de lutter pour leur survie, leurs moyens de subsistance ou la cause publique en général sont particulièrement encourageants. Ce sont eux les véritables défenseurs du développement durable et ils suscitent de grands espoirs quant à la possibilité de trouver une solution valable au conflit entre les paradigmes. 